

Bastia, u 13 di ferraghju di u 2026

CUMUNICATU DI STAMPA DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Le projet de CHU de Corse doit rentrer en phase opérationnelle pour une création en 2031

La création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Corse est une aspiration qui vise à renforcer le droit fondamental des Corses à la santé.

La concrétisation de ce projet vise à réparer une inégalité historique, à répondre à une urgence sanitaire, et à contribuer de façon déterminante à la création d'un système de santé adapté aux réalités de notre île. Cette ambition a été portée avec constance et détermination.

La Collectivité de Corse s'est engagée avec détermination dans ce combat.

Comme le souligne la Sénatrice Anne Sophie Romagny, dans son rapport devant le Sénat, « *bien que la santé ne figure pas dans les compétences de la Collectivité de Corse, celle-ci a engagé de façon volontariste, des travaux de réflexion et de préfiguration d'un CHU, dans lequel s'impliquent tous les acteurs du territoire* » (p.7 du rapport).

Ce travail collectif initié dès 2019, mobilisant notamment l'ensemble de la communauté médicale insulaire et au-delà, a débouché sur le vote à l'unanimité, le 26 octobre 2023, d'une délibération de l'Assemblée de Corse validant un projet original de CHU multi-sites, conforme aux spécificités de la Corse.

Ce travail de fond a débouché sur des avancées concrètes, structurantes et saluées par le rapport de la commission des affaires sociales du Sénat. Elles concernent :

- les soins, avec le développement d'hyperspécialités dans les centres hospitaliers ;
- la formation, avec l'ouverture d'un premier cycle complet d'études de médecine à l'Università di Corsica, l'accueil d'internes et la montée en puissance des formations paramédicales ;
- la recherche, avec la structuration d'unités de recherche clinique, la création d'un institut de recherche en santé (IRS) à l'Università di Corsica, et la mise en place d'une délégation à la recherche clinique et à l'innovation.

Le Conseil exécutif de Corse a, parallèlement, mis en œuvre avec détermination le mandat que lui a donné l'Assemblée de Corse pour convaincre le Gouvernement de valider et mettre en œuvre ce projet de CHU.

Ce travail a porté ses premiers fruits avec l'engagement du Ministre de la Santé Yannick Neuder, lors de sa visite en Corse en date du 11 août 2025, sur un calendrier de réalisation du CHU, et également sur la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Ce combat en faveur du CHU s'est poursuivi devant le Parlement : grâce à l'engagement des députés nationalistes et de l'ensemble des parlementaires de l'île, une proposition de loi portée par le député Paul André Colombani, soutenue par 108 députés, a été adoptée en première lecture le 3 décembre 2024.

Le Sénat vient d'adopter, le 12 février 2026, grâce à l'action déterminée du sénateur Paulu Santu Parigi et avec le soutien sans réserve du sénateur Panunzi, l'essentiel de la proposition de loi, à une majorité écrasante (339 voix pour sur 342 votants ; 0 voix contre).

Le CHU n'est désormais plus un projet mais quelque chose de mûr, légitime et structuré par les acteurs de la santé en Corse, validé en son principe par le Gouvernement et par le Parlement.

La création du CHU de Corse a désormais vocation à rentrer dans sa phase opérationnelle.

Les prochaines années seront déterminantes. Elles devront permettre, d'ici 2031, date prévue de création du CHU, de mettre en œuvre les axes suivants :

- la publication du décret de création du CHU ;
- la structuration juridique, via la mise en place de l'articulation GHT/GCS avec une montée en charge progressive (et rapide) vers un CHR et un CHU ;
- le renforcement de la recherche via l'IRS de l'Università di Corsica ;
- la poursuite de l'universitarisation et du développement des formations paramédicales, avec l'objectif d'un second cycle de médecine dans le cadre du futur CHU et d'une autonomie pédagogique renforcée au travers d'une faculté de médecine
- la modernisation des infrastructures, notamment avec la construction du nouveau Centre hospitalier de Bastia ;
- la consolidation de l'écosystème santé, incluant la silver économie, la prévention, l'innovation et les partenariats scientifiques.
- la signature d'une prochaine convention tripartite entre la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Università di Corsica intégrant les axes stratégiques de développement de la recherche clinique et translationnelle, du projet pédagogique (second cycle des études médicales et formations paramédicales) et, enfin, du projet médical pour la Corse.

Cet outil majeur pour la Corse et les Corses est désormais à portée de main. Le Conseil exécutif de Corse continuera de se consacrer avec détermination à sa réalisation réussie, en synergie avec tous les acteurs concernés.